N° 83. Samedi 6 Avril 1844. 15e Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
six mois.	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] premières lignes 1 fl. 50, timbre [illegible] pris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht (Noordzijde)*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE 5 Avril.

Nous ne connaissons guère, depuis l'existence du royaume des Pays-Bas, de grande mesure de régime intérieur, d'une plus haute portée politique que la loi du 6 mars. Cette loi ouvre une ère nouvelle à l'histoire financière de la Hollande. C'est l'abandon sincère d'un ordre de choses qui menait droit à la banqueroute, à la ruine, au déshonneur du pays. C'est un retour vers les principes salutaires d'économie sociale dont les bons esprits [illegible] naissaient depuis longtemps l'autorité, mais dont la mise en pratique semblait effrayer tout le monde et faisait reculer les [illegible]

Il s'agissait de fermer les plaies que les malheurs des dernières années avaient causées au pays, en même temps qu'il fallait rétablir désormais l'équilibre dans les finances, sans porter atteinte au crédit national et sans augmenter la masse déjà si effrayante de la rente, qui s'était si considérablement accrue depuis [illegible]. Du jour que la chambre eut repoussé le projet de conversion au moyen duquel on pouvait se flatter d'atteindre le but, la solution du problème devenait de plus en plus difficile, et il était évident pour quiconque ne fermait pas volontairement les yeux à la lumière, que le moment approchait à pas de géant, où l'on ne pourrait plus tarder à recourir à un moyen extrême, souvent usité à d'autres époques, mais que la génération actuelle n'avait jamais vu mettre encore à exécution. La chambre elle-même, on le sait, ne vit de salut que dans une grande mesure qui pût guérir radicalement et tout d'un coup le mal qui nous rongeait.

Le gouvernement présenta par conséquent un projet de loi qui atteignait seulement les gens plus ou moins fortunés, et qui épargnait les classes inférieures de la société. Cette loi, on s'en souvient, souleva au sein des États-Généraux une opposition, dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis que les événemens politiques en avaient éloigné les députés des provinces de la Belgique. Des hommes, dont le patriotisme, les lumières et l'attachement à l'ordre de choses, étaient du reste incontestables, repoussaient avec la plus grande vivacité et de tous leurs efforts l'impôt extraordinaire, comme odieux au-delà de toute [illegible] et, partant, impossible à exécuter; et ils qualifiaient, en même temps, de moyen désespéré et illusoire, l'emprunt volontaire, destiné, en cas de réussite, à prévenir l'application de l'impôt. [illegible] il faut le reconnaître, en lisant les discours prononcés [illegible] les membres les plus distingués de la chambre contre la mesure [illegible] ordinaire proposée par le gouvernement, on comprend que la puissance de leurs argumens, renforcée encore par d'éloquentes paroles et par l'influence d'un caractère digne d'estime, ait pu entraîner beaucoup de convictions, ébranler bien des esprits et jeter de l'anxiété dans bien des cœurs, à l'approche du moment, que l'on croyait inévitable, où, après avoir essuyé un premier et cruel échec par rapport à l'emprunt, le gouvernement n'aurait plus, pour toute ressource, que le recours à un impôt devenu tellement odieux, pensait-on, que ce semblait être une dérision que d'y songer un seul instant.

Le gouvernement, appuyé par une masse d'hommes éclairés et consciencieux, non moins imposante que celle des adversaires de la loi, et numériquement supérieure, a fait tête à l'orage avec ce calme et cette fermeté que donne la défense d'une bonne cause, joints à la conviction d'avoir épuisé tous les autres moyens, et de ne pas devoir, ainsi [illegible] avant d'en avoir essayé la force, le cable qui arrête la dernière ancre de salut.

Le gouvernement a été récompensé comme il le méritait, pour ne pas avoir désespéré de la chose publique et avoir eu foi dans le patriotisme et dans le bon sens de la nation.

En dix jours de temps, un pays qui ne compte pas trois millions d'âmes, a versé sur l'autel de la patrie, l'énorme somme de cent vingt-sept millions, et l'étranger dans son étonnement, est obligé de proclamer que les Hollandais n'ont pas encore dégénéré des vertus de leurs ancêtres. Et qu'on ne dise pas, que c'est l'espoir d'échapper à un impôt, redoutable plus encore par ses formes que par sa fiscalité, qui ait provoqué cet empressement à souscrire à l'emprunt. Ce serait une erreur que de le croire. Si les offrandes considérables de la part de cette masse de personnes que la loi avait exemptes de l'impôt, si le dénier de la veuve, les épargnes de l'ouvrier apportés de toutes parts avec le plus touchant empressement, n'étaient pas là, pour attester hautement combien le sentiment d'un patriotisme désintéressé est encore vivace dans toutes les âmes, il suffirait, pour démontrer que le succès de l'emprunt est moins dû au calcul de la tête et au désir d'éviter des pertes, qu'à l'entraînement du cœur et au besoin de sauver l'état, de rappeler, que rien n'avait été épargné, aussi bien dans la chambre qu'au dehors, pour porter dans tous les esprits la conviction, que le gouvernement n'oserait jamais songer à recourir à l'impôt. Cette conviction était tellement enracinée chez les masses, qu'elle eût infailliblement fait échouer l'emprunt volontaire, si à la voix de la patrie et au noble exemple [illegible] hollandais, aujourd'hui comme jadis, ne savait pas se dépouiller de tout sentiment d'égoïsme, et se dégager de l'étroite sphère de l'intérêt personnel, pour s'élever à cette hauteur d'abnégation, où l'on ne compte plus qu'avec les devoirs sacrés de citoyen, devoirs qui se confondent chez nous, rendons en grâce à Dieu! avec ceux d'un ordre plus élevé encore, c'est-à-dire, avec les commandemens de la religion.

C'est là le secret de cet élan spontané, de ces généreux, nous dirions presque, de ces miraculeux efforts, dont aux jours des grandes crises, le peuple hollandais, si froid en apparence, offre l'admirable spectacle au monde, et qui lui concilie à un si haut degré, la confiance et l'admiration des esprits justes, des âmes élevées parmi les autres peuples de la terre.

C'est pour avoir connu ce secret, c'est pour avoir bien sondé le terrain où il allait opérer, que le gouvernement a pu continuer à marcher, sans se laisser arrêter ni ébranler par quoi que ce fût, dans la voie qu'il s'était tracée d'avance, et à l'issue de laquelle il voyait, lui, bien distinctement, le but que tant [illegible] qualifiaient de chimérique, ou d'impossible.

Mais, si le gouvernement peut se féliciter avec raison, d'avoir persévéré avec confiance dans le système que l'économie politique, que l'expérience des dernières années, que l'accueil défavorable de plusieurs autres propositions, que tout, enfin, lui indiquait comme l'unique ressource qui nous restait, la nation, de son côté, a également droit de se réjouir, pour avoir répondu sans hésiter à l'appel fait à son patriotisme.

Toutes les appréhensions manifestées par les adversaires de la loi, au sujet de l'essai qui vient d'être couronné d'un si brillant succès, ont été vaines; toutes les prévisions, au contraire, des défenseurs de la loi, se sont réalisées jusqu'ici, autant qu'elles pouvaient l'être.

On avait soutenu que le succès de l'emprunt était impossible. L'emprunt a été rempli. On avait assuré que la loi jetterait l'alarme parmi les étrangers, possesseurs, pour plus de 300 millions de nos fonds publics. L'étranger, ainsi que le ministre des finances l'avait prédit, voyant que la Hollande était sérieusement résolue à remplir tous ses engagemens, nous prouvait par de nouveaux achats très-considérables, que sa confiance, loin d'être ébranlée par la crise où nous étions entrés, ne faisait qu'accroître, parce qu'il savait, qu'en Hollande, vouloir c'est pouvoir, dès qu'il s'agit de conserver intact l'honneur national. On avait contesté la possibilité d'une mesure qui se liait intimement à celle de l'emprunt volontaire, c'est-à-dire la conversion de la rente, par la raison que nos $2\frac{1}{2}$ p. c. n'étaient, au moment où l'on discutait la loi, qu'à 55, tandis qu'ils devaient avoir atteint 60, et les 3 p. c. 72, avant de pouvoir songer à cette conversion. Le ministre [illegible] avait nié la conséquence. « La bourse, a dit M. Van Hall, nous avertit, il est vrai, que nous ne jouissons pas encore près d'elle du » degré de confiance nécessaire pour qu'elle nous prête de l'argent même à $4\frac{1}{2}$ p. c. Nous devons lui prouver d'abord, que » nous voulons rester fidèles à toutes nos obligations. Eh bien! » l'acceptation de la loi fournira cette preuve, et la confiance de » la bourse renaîtra à l'instant même. » On sait si cette prévision

---

Feuilleton du Journal de La Haye. — 6 avril 1844.

LA RECHERCHE DE L'INCONNUE. (1)

XVII.

Les suites d'une mystification.

Le maître-clerc baissa la tête avec confusion, et dans ce moment une voix de ténor léger qui retentit derrière un des grands marronniers du jardin des Tuileries, où les deux interlocuteurs venaient d'entrer, fredonna les paroles suivantes d'un vaudeville de M. Scribe :

Sur mon bras, de grâce,
Monsieur, penchez-vous,
Quelque temps qu'il fasse
S'appuyer est doux.
Ainsi dans la vie
C'est toujours, dit-on,
Toujours la folie
Qui guide... qui guide... qui guide la raison.

Puis la même voix ajouta bien vite, en langage parlé :

—Salut à la raison en bonnet à poil, avec double épaulette! La raison veut-elle bien me donner une prise de tabac? Bonjour à la folie en chapeau de soie et en habit noir! La folie veut-elle bien me donner une poignée de main?

—Tiens, c'est Bidault! s'écria Durandin, presque heureux de la diversion [illegible] d'une pareille rencontre. Bonjour, Bidault!

—Bonjour, fourrier, dit gravement le capitaine, vous n'êtes donc point [illegible]?

—[illegible] capitaine, à mon bureau, où je me rends en toute hâte. Le sergent [illegible] ma garde à vendredi prochain, parce que, vous comprenez? [illegible] l'avant-veille du dimanche, et je fais le pont. Trois jours de suite [illegible] jours sans chef de bureau! En voilà une d'aubaine!

—[illegible] vous n'aurez que le poste de la mairie, fourrier, tandis qu'au-[illegible] auriez eu le poste du drapeau avec la parade et l'exercice.

—Ah! je n'y tiens pas.

—Vous avez tort, fourrier.

Midi sonna à l'horloge du palais des Tuileries.

—Je me sauve, s'écria le bureaucrate. Je vais avoir encore une scène avec mon chef de bureau, c'est sûr. Cet être-là ne veut pas comprendre que, quand on passe toutes ses nuits au bal, on ne peut pas arriver avant le jour au ministère, que diable! Il est d'un entêtement! Et puis, il m'a pris en grippe de nouveau, depuis qu'il se doute que j'ai conduit sa femme au bal de l'Opéra, une certaine nuit qu'il était de garde au poste du Louvre, un poste soigné celui-là! A une certaine heure, on enferme les maris, comme les animaux du Jardin-des-Plantes, entre quatre grilles, et allez donc, vive la garde nationale!

—Cette plaisanterie est déplacée, fourrier.

—Ah ça, qu'est-ce que vous avez donc tous les deux? On dirait que vous venez d'enterrer père et mère.

—Nous venons de [illegible] futur gendre, fourrier.

—Ah! capitaine, je vous prie de m'excuser... Mon Dieu! et moi qui oubliais? Est-ce que le duel a déjà eu lieu? est-ce qu'il est blessé?

—Le duel! Ah! il y a donc en effet un duel sous jeu? et monsieur Durandin .. monsieur Durandin!... vous ne méritez point de faire partie de la garde nationale; vous m'avez trompé.

—Capitaine... certainement, si...

—Taisez-vous! Et vous, fourrier, songez que je veux tout savoir.

Durandin échangea à la dérobée un regard avec Eugène Bidault, qui s'écria avec beaucoup de volubilité :

—Eh mon Dieu! tout ce que je sais n'est pas grand'chose. J'ai vu tout-à-l'heure notre camar. de Provenchère, le capitaine d'artillerie, qui m'a dit qu'il devait servir aujourd'hui de témoin à Arthur, dans un duel avec un chef d'escadron qui s'était permis des plaisanteries... fort déplacées... sur... la garde nationale; mais l'affaire s'arrangera, j'en suis sûr, je crois que le déjeûner est déjà commandé. Quant à moi, qui suis encore à jeun, permettez-moi de prendre congé de vous pour me rendre à mon bureau, où ma flûte m'attend.

En parlant ainsi, il tourna sur ses talons, et s'éloigna rapidement en chantonnant le final suivant d'un opéra de M. Scribe :

Je vous quitte
Au plus vite;
il le faut, plaignez-moi,
Je vous quitte
Au plus vite;
On m'attend chez le roi.

La voix du jeune commis, espoir des bureaux de la guerre, retentissait encore sous les grands marronniers du jardin des Tuileries, que M. Rieublanc, le visage empourpré, la poitrine haletante sous l'épais plastron de son uniforme, s'écriait :

—Monsieur Durandin, vous avez eu envers moi un grand tort, mais je vous pardonne. Rendez-moi le service d'aller prévenir le lieutenant au poste du drapeau, que je le prie de me remplacer de son mieux, jusqu'à ce qu'il me soit possible de revenir. Mais je cours de ce pas, rue de la Ferme-des-Mathurins, chez mon futur gendre. Il faut que je le rejoigne. Ah! c'est de la garde nationale qu'il s'agit! Non, sacrebleu! l'affaire ne s'arrangera pas, et je veux me battre aussi avec ce mirliflor! Entre vieux militaires...

Durandin ébahi, n'en entendit pas davantage, car le capitaine avait pris son élan avec une vigueur et une prétesse presque juvénille, que son embonpoint était loin de faire supposer en lui, et déjà il franchissait l'une des grilles du jardin des Tuileries

En remontant dans le fiacre qui l'avait amenée chez Arthur, la marquise de Sainte-Fare avait d'abord demandé au cocher de la reconduire à son hôtel, situé dans le haut du faubourg Saint-Honoré. Elle était dans cette situation d'abattement et d'inertie dont nul ne peut se défendre au moment où l'on vient de voir échouer une démarche importante; mais bientôt, et par une réaction fiévreuse qui, chez les femmes surtout, dont la nature est si nerveuse et si impressionnable, se traduit par les symptômes les plus alarmans et les conduit en peu d'instans aux résolutions les plus folles, les plus désespérées.

C'est alors que toutes les conséquences de l'entrevue qui avait eu lieu entre son mari et Arthur se présentèrent à son esprit sous des couleurs terribles. Pendant que le fiacre remontait lentement la rue du Faubourg Saint-Honoré, elle assistait en imagination, aux funestes apprêts d'un duel, elle voyait mesurer la distance, régler à chacun sa part de soleil, elle entendait le signal des témoins et recueillait dans l'air, à travers le bourdonnement confus des voitures qui s'entrecroisent, de la population qui circule, parle et s'agite, comme un lointain cliquetis d'épées.

Les glaces de la voiture avaient été ternies par la brume du matin, et il lui semblait que c'étaient des taches de sang qu'elle apercevait, et ce sang, c'était pour elle, à cause d'elle qu'il avait été répandu. Alors, l'infortunée jeune femme fermait les yeux, pour ne plus voir: mais comme lady Macbeth, dans son somnambulisme, elle respirait l'odeur de ce sang, alors même qu'elle ne le voyait plus. Et puis des fantômes voltigeaient autour d'elle lui demandant compte d'un amant, d'un ami, d'un gendre dont elle avait causé la mort. Car jusque-là, le marquis de Sainte-Fare avait eu, dans tous ses duels, le malheur de tuer son adversaire.

Cependant, par une bizarre et cruelle coïncidence, parvenu à peu près au millieu du faubourg Saint-Honoré, le fiacre fut obligé de s'arrêter, et un roulement funèbre de tambours voilés vint frapper la marquise de terreur. Elle ouvrit les yeux : un convoi passait; c'était celui d'un officier général. Il y avait sur le cercueil des insignes militaires, et derrière le char le cheval du défunt, enveloppé d'un crêpe noir, coutume ancienne et touchante, qui associe au deuil de toute une famille celui des animaux qui a partagé le mieux les fatigues, les périls et quelquefois même la gloire du guerrier dont il accompagne les funérailles.

A cette vue, un sanglot douloureux s'échappa de la poitrine de Marguerite. Par une hallucination, qui ne s'explique que trop bien par la position dans laquelle elle se trouvait, il lui sembla que ce convoi était celui de son mari et qu'elle ne devait plus le revoir. Alors tout cet amour qu'elle s'était vue forcée d'enfouir dans son âme, tant que celui qui en était l'objet s'y était montré indifférent, se réveilla plus brûlant que jamais à la vue d'un cercueil. Elle se reprocha amèrement son manque de confiance envers son mari, son orgueil qui ne lui avait pas permis de faire entendre l'ombre d'une plainte, lorsqu'un épanchement, une parole tendre eussent suffi peut-être pour le ramener à elle. Elle se dit : « Je suis belle et il m'eût aimée, si je ne lui eusse » toujours laissé ignorer combien je l'aimais moi-même. »

Cependant le convoi avait passé et le cocher se disposait à continuer sa route. Tout à coup la marquise tressaillit et se leva convulsivement dans la voiture, comme si elle venait de se réveiller en sursaut après quelque horrible rêve. On eût pu lire sur son visage, à travers l'empreinte d'une poignante douleur, quelque chose de semblable à un sourire.

—Ah! j'étais folle, s'écria-t-elle, mon mari existe encore, ce jeune homme existe aussi; un duel ne saurait avoir eu lieu; il y a à peine un quart d'heure que j'ai quitté la maison de M. d'Escorailles. Sans doute je les trouverai encore l'un et l'autre, et abjurant toute mauvaise honte, je confesserai ma faute à haute voix; ce sera ma punition. Ils comprendront alors que ce duel inhumain est impossible, qu'il est sans motif. Oh! oui, ils auront pitié de moi tous les deux, car l'un des deux m'aime, et l'autre... devrait m'aimer. Oh! merci, mon Dieu, de cette bonne inspiration!

En même temps, abaissant rapidement une des glaces et se suspendant de ses deux mains, elle, la fière, l'élégante jeune femme, au sale et crasseux carrik de son automédon :

—Cocher, s'écria-t-elle, retournez bien vite à cette maison d'où vous venez! Oh! brûlez le pavé; ne craignez rien; je suis riche, je vous paierai bien. Allez! allez!... Il y va de deux existences. Mon Dieu, mon Dieu, faites que j'arrive encore à temps!

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

... été réalisée. Du jour où le projet a pris le caractère d'une loi, les fonds ont sensiblement monté ; les $2\frac{1}{2}$ sont à 61, les 3 p. c. à 76. La hausse des fonds a rendu possible une conversion qui ajoutera de nouvelles économies notables à celles que la sollicitude du gouvernement a déjà opérées dans toutes les branches du service, et dont il continue à faire l'objet de ses soins les plus constans et les plus sérieux.

Ajoutons à ce qui précède, que la réussite de l'emprunt permettra en outre d'acquitter 22,000,000 sur la dette contractée envers la société de commerce, ce qui nous procurera pour les années 1845-1850, une économie de 12 millions huit cents mille florins; que le retrait des billets du trésor, encore en circulation, réalisera pour la même période une économie de fl. 4,845,500 ; que la conversion des 5 p. c. en $4\frac{1}{2}$ épargnera au trésor pour les années 1845-1850 une somme de 13,000,000 ; que la vente des fonds belges promet un bénéfice de 4,000,000; et que, moyennant ces avantages, et le produit de l'emprunt, nous comblerons d'abord un arriéré de 21,300,000, nous suppléerons ensuite à un excédant des dépenses sur les revenus pendant 1844-1850, évalué à fl. 32,600,000, et nous nous trouverons, si le ciel nous préserve de grands désastres, à la fin de 1850, en face d'un boni de près de deux millions.

Voilà les fruits, en partie déjà réalisés, et en partie plus que probables, de la loi du 6 mars. Et n'oublions pas de mentionner encore les conséquences salutaires qu'elle exercera sur toutes les transactions sociales, sur l'augmentation du crédit, sur le nouvel essor que vont prendre ces entreprises industrielles, commerciales et autres, qui répandent et augmentent la richesse nationale et le bien-être du peuple, et qui renaissent toutes comme par un effet magique, dès que la confiance se rétablit et que les inquiétudes pour le présent et pour l'avenir cessent de préoccuper les esprits et de faire enfouir le numéraire.

Opposerons-nous à ce tableau, où nous n'avons rien exagéré, car il se compose en grande partie de faits pour ainsi dire palpables, celui de la situation où le pays se trouverait dans le moment actuel, si la chambre avait rejeté la loi, ou, si la nation et ce qu'elle peut faire, n'avait pas été justement appréciée par le gouvernement? A Dieu ne plaise ! Nous ne voulons pas troubler la satisfaction publique par l'énumération de tous les maux auxquels nous eussions été en proie, peut-être, à l'heure qu'il est. Ces maux, pourtant, nous avoir menacés de bien près, sont heureusement loin de nous aujourd'hui, et il faut espérer que nous puiserons dans tout ce qui vient de se passer, de salutaires leçons, qui empêcheront que les malheurs auxquels nous venons d'échapper par la bonté de la Providence, ne nous atteignent jamais.

Il résulte de notre histoire financière des dernières années, de graves enseignemens pour le gouvernement comme pour le peuple. L'un y verra qu'il est des momens où les affaires d'un pays repoussent désormais tout tergiversement, tout palliatif, toute demi-mesure, réclament impérieusement un de ces moyens vigoureux et efficaces, que le vulgaire appelle de l'audace ou pis encore, mais que les esprits réfléchis et justes proclament avec raison un acte de haute politique, et devant lequel un gouvernement ne saurait balancer sans manquer à sa belle mission et sans risquer de perdre l'état dont les destinées lui sont confiées. Le peuple aura également appris dans ces derniers temps, à ne pas condamner légèrement les mesures dont il ne connaît pas la portée, qui n'ont pour but que son seul bien, et qui doivent emprunter toutes les chances de leur succès à la confiance que leur accordent ceux en faveur de qui elles sont proposées.

Dès que la force des circonstances, dès que le salut de l'état réclame un grand remède dont l'urgence est positivement reconnue par ceux qui sont à la tête des affaires d'un pays, il faut y procéder sans hésitation, n'importe les clameurs qui s'élèvent de toute part, n'importe les embarras momentanés qui peuvent en surgir. Ce qui guérit radicalement, fait crier bien plus fort que ce qui ne sert qu'à pallier ; et dans des cas pareils il faut se rappeler, ce qu'un des hommes illustres de France, Vauban, disait à Louis XIV, en lui soumettant son *Projet de Dîme Royale*.

« Peut-être que le peuple criera d'abord, parce que toute nouveauté l'épouvante; mais il s'apaisera bientôt, quand il verra que cette innovation a » pour objet principal et très-certain de le rendre bien plus heureux qu'il » n'est.

» Pour conclusion, on ne doit attendre d'approbation que des véritables gens » de bien et d'honneur, désintéressés et un peu éclairés.

» Il faudra répondre aux plaignans, que tous les sujets d'un état, de quel» que condition qu'ils soient, ont l'obligation naturelle de contribuer à le sou» tenir à proportion de leur revenu ou de leur industrie, que s'ils sont raison» nables, ils s'en contenteront, et que s'ils ne le sont pas, ils ne méritent pas » qu'on s'en mette en peine. »

Voici ce qu'on lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers :*

Souscription volontaire de 127 millions.

On ne saurait se défendre d'un sentiment de sympathie et d'admiration à la vue du spectacle que nous offre en ce moment la Hollande. Là point de ces affligeantes discussions, où chacun ne cherche qu'à faire dominer les intérêts de son parti au détriment de la morale et du bien public ; là point de ces finasseries gouvernementales qui rapetissent l'esprit et corrompent le cœur. Petits et grands, peuple et roi, tout le monde y comprend son devoir et le remplit avec calme et sans emphase ; un seul sentiment réunit toutes les opinions, domine dans tous les cœurs: l'amour et l'honneur de la patrie. Oui, c'est là un spectacle qui élève l'âme, et l'histoire réservera une belle page à la conduite loyale et généreuse de ces peuples Bataves et des princes qui les gouvernent, si riches déjà les uns et les autres en beaux et nobles souvenirs.

On écrit de Utrecht : Nous apprenons que S. M. le roi a fait exprimer à MM. les étudians de notre université sa haute satisfaction du patriotisme dont ils ont fait preuve en participant si noblement au don gratuit.

— L'ouverture de la 5e exposition de fleurs et autres produits de l'horticulture aura lieu à Utrecht le 6 de ce mois.

Les élèves du collége de cette ville ont suivi l'exemple de leurs camarades d'Utrecht et de Medemblick. Eux aussi, ils ont porté leur offrande sur l'autel de la patrie. Une commission de ces jeunes gens a versé cette semaine la somme de 150 fl. 77 $\frac{1}{2}$, comme don gratuit chez l'agent du trésor.

On vient de publier le montant des souscriptions de la ville de Breda et de ses environs, en voici les chiffres.

La ville a souscrit à l'emprunt volontaire pour 432,600 fl. et au don gratuit pour 25,392 fl. 12 $\frac{1}{2}$ c. L'arrondissement a contribué à l'emprunt pour 736,850 fl. et 97,429 fl. 37 c., au don gratuit. Ce qui, ensemble, constitue une somme de 1,579,050 fl.

Avant-hier, est décédé en cette résidence M. F. Beelaerts van Blokland, conseiller de la haute-cour de justice des Pays-Bas.

On écrit de Brielle, 1er avril. Nous n'avons pas été les derniers à imiter les exemples de patriotisme qui se sont manifestés dans ces derniers jours dans tout le royaume, à l'occasion de l'emprunt volontaire. Notre petite ville, qui ne compte que 4,500 âmes a souscrit pour 250,000 fl. et plusieurs de nos concitoyens ont encore effectué des souscriptions ailleurs, à cause de leurs propriétés situées dans d'autres arrond[illegible]

S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, accompagné de son aide-de-camp, M. van Rappard, s'est rendu hier à Amsterdam et y a visité le baleinier *Anna et Louise*, capitaine G. Gras. Le prince en a exprimé toute sa satisfaction et afin de témoigner sa sollicitude pour cette ancienne et importante branche d'industrie néerlandaise, S. A. R. a pris une action dans cette entreprise.

Le bulletin de la Bourse de Paris du 3 avril dernier, constate que le $2\frac{1}{2}$ Holl. était fort recherché à 60 $\frac{1}{2}$ pour cent.

Les registres de l'état civil de cette ville constatent qu'il y a eu durant le mois de mars, 212 naissances dont 98 du sexe masculin et 114 du sexe féminin ; 143 cas de décès, dont 66 du sexe masculin et 77 du sexe féminin et 18 mariages.

La direction du chemin de fer vient de publier un état constatant le nombre des voyageurs et le montant des recettes, pendant le mois de mars 1844.

Départ de	Nombre de voyageurs.	Produ[illegible]
Amsterdam.	12,416	fl. 13,876[illegible]
Harlem	8,188	4,838[illegible]
Leide.	7,287	4,946[illegible]
La Haye.	9,193	11,126[illegible]
A Halfweg.	272	76[illegible]
» Vogelenzang	281	161[illegible]
» Hillegommerbeek.	78	41[illegible]
» Veenenburg.	522	286[illegible]
» Piet Gijzenbrug.	438	267[illegible]
» Warmond.	292	187[illegible]
» Voorschoten.	414	172[illegible]
» Nieuw-Oosteinde.	117	74[illegible]
Total.	39,498	fl. 36,040[illegible]
Montant des précédens.	69,416	60,313[illegible]
Total général.	108,914	fl. 96,354[illegible]

L'état de la Pensylvanie a procédé à une élection provis[illegible] du président de la république. Son choix s'est arrêté su[illegible] van Buren.

Les nouvelles de Londres sont sans importance ; la chambre [illegible] communes a été ajournée au 15 avril. Une réunion du parti [illegible] a eu lieu le 2 de ce mois, chez sir Robert Peel. A cette occasi[illegible] le premier ministre a démontré la nécessité d'agir désor[illegible] avec plus d'unité, que cela n'a été le cas dans l'affaire du tra[illegible] dans les fabriques. On dit même que sir Robert aurait men[illegible] d'une dissolution de la chambre, si on ne mettait pas plus d'[illegible] semble dans le concours à prêter au cabinet.

Naufrage de la *Caroline*.

Le 28 mars dernier, vers 1 heure de l'après-midi, le navir[illegible] *Caroline*, allant de Liverpool en Afrique, fut aperçu manœ[illegible] pour mouiller dans la rade de Saint-Studwell. Le vent souf[illegible] du Nord avec violence, et l'empêchait d'avancer; on jeta l'an[illegible] mais elle dérapa bientôt, et le navire, poussé par la tempête, [illegible] la donner contre la plus petite des îles qui peuplent ces parag[illegible] où il se perdit entièrement. L'équipage se composait de 27 [illegible] sonnes, dont deux seulement parvinrent à gagner l'île. Le c[illegible] taine et six matelots furent noyés ; les autres s'étant embar[illegible] dans deux canots, se trouvèrent entraînés sur les côtes du co[illegible]

Le cocher mit ses chevaux au galop. Durant ce trajet de quelques minutes, combien de fois la jeune marquise n'en maudit-elle pas la lenteur! Dans leur course précipitée, les chevaux imprimaient à la voiture des secousses qui meurtrissaient sa tête, et pourtant la prison roulante, au fond de laquelle elle était enfermée, lui semblait frappée d'immobilité. Enfin, on arriva rue de la Ferme-des-Mathurins. La marquise n'attendit pas que le marchepied fut abaissé et elle s'élança d'un bond sur le trottoir, puis, courant à la loge du portier, non sans avoir remarqué avec une vive inquiétude qu'aucune voiture ne stationnait devant la porte de la maison.

— M. d'Escorailles est-il encore chez lui? balbutia-t-elle d'une voix à peine articulée.

— Non, madame, fut-il répondu par une voix d'homme ; il y a un bon quart d'heure qu'il est sorti.

La jeune femme baissa la tête et s'affaissa en quelque sorte sur elle-même. Tout son courage, toute son énergie venaient de se briser. Il y eut un silence.

— Savez-vous, reprit-elle ensuite timidement, où il est allé?

— M. d'Escorailles n'a pas l'habitude de nous rendre compte de ses actions, repartit assez brusquement cette fois une voix féminine, une de ces voix aigres et maussades qui annoncent généralement un cœur sec et étranger à tous les sentimens nobles et généreux de notre nature.

— Oh! s'écria vivement la marquise, je le crois, je le crois ; mais si pourtant il vous était possible de m'aider à découvrir sa trace, vous me rendriez un signalé service, et j'en serais bien reconnaissante.

Ici le portier, qui exerçait en même temps l'état de tailleur, interrompit son travail, et attachant sur la jeune femme un regard compatissant en même temps que passablement admiratif :

— Tenez, madame, s'écria-t-il, bien que mon épouse ait raison et que M. d'Escorailles n'ait pas l'habitude de nous rendre compte de ses actions, vous me paraissez si douce et si triste, et vous êtes si belle, que je vas vous dire ce que je sais.

— Tu ferais mieux de travailler que de bavarder encore à cette heure, *fainéant*, reprit la voix féminine. Tu seras donc toute ta vie un grand propre à rien.

— Faites pas attention, madame, dit naïvement le portier-tailleur, c'est mon épouse. Voici la chose. J'étais, sous votre respect, à raccommoder ce pantalon, lorsque M. d'Escorailles est descendu, comme je vous l'ai déjà dit il y a un bon quart d'heure. Il était avec un grand monsieur à barbe, fort cossu et décoré. Une belle barbe! Ah! quel magnifique sapeur il ferait, ce monsieur là! mais il paraît qu'il n'a pas besoin de se mettre dans l'état de sapeur. Donc, le monsieur à barbe a dit à M. d'Escorailles : « C'est bien convenu, n'est-ce pas? » dans une heure au bois de Boulogne! Le premier venu attendra l'autre. Au » revoir. » Là-dessus, ces deux messieurs se sont salués. L'autre, le grand, le sapeur enfin, a remonté dans une citadine couleur chocolat qui l'attendait à la porte. Quant à M. d'Escorailles, il a fait signe à un fiacre d'avancer, lui a fait voir l'heure à sa montre et puis...

— Et puis?...

— Et puis c'est tout, je n'en sais pas davantage.

La marquise prit une pièce d'or dans sa bourse, la jeta au portier et remontant aussitôt en voiture, se fit conduire en toute hâte au bois de Boulogne. Durant tout le trajet, elle consultait avec une anxiété inexprimable sa montre qu'elle tenait à la main ; elle comptait les minutes, elle comptait les secondes; elle fixait sur toutes les voitures qui venaient à passer, un regard avide.

— Un quart-d'heure, disait-elle, cet homme a parlé d'un bon quart-d'heure. Il faut bien compter vingt minutes. Cet horrible fiacre mettra de vingt à vingt-cinq minutes pour aller jusqu'à la porte Maillot, là je m'arrêterai, j'y resterai un quart-d'heure. Il est impossible que dans cet espace de temps, je n'aperçoive pas, soit la voiture de M. de Sainte-Fare, soit celle qu'a prise M. d'Escorailles, et sans doute toutes les deux. Aussitôt que je les verrai, je courrai à eux... Ils m'entendront...

Au milieu de tous ces calculs, de tous ces projets, une appréhension cruelle vint saisir Marguerite, et une sueur froide monta jusqu'à son front.

Sans doute, la porte Maillot était l'entrée la plus habituelle pour aller au bois de Boulogne ; mais était-il présumable qu'ayant intérêt à éviter d'être rencontrés, le marquis et Arthur eussent choisi une entrée aussi fréquentée? N'était-il pas à craindre qu'ils ne suivissent bien plutôt le bord de la Seine, pour entrer par Passy et Auteuil? Si encore elle avait pu savoir sur quel point du bois le rendez-vous avait été donné! Mais le portier ne lui avait fourni à cet égard aucune indication, et elle, dans sa précipitation insensée, elle avait même négligé de lui demander si par hasard il avait recueilli quelques mots sur un sujet si important. Un moment elle se demanda si elle ne retournerait point encore rue de la Ferme-des-Mathurins ; mais déjà le fiacre avait franchi l'Arc-de-Triomphe. Il était trop tard. Elle se mit à pleurer.

Il existe depuis quelques années, sur la gauche de la route, en allant du côté de Neuilly, et avant la porte Maillot, plusieurs avenues qui conduisent au bois de Boulogne. Arrivée devant la première de ces avenues, la marquise fit arrêter son fiacre, et, penchant sa tête charmante en dehors d'une des portières, elle se mit à regarder de tous ses yeux les voitures qui, dépassant la barrière, suivaient la direction dans laquelle elle se trouvait. Dans cette attitude, la malheureuse jeune femme rappelait à plus d'un titre cette triste fiancée de la ballade allemande qui s'en vient, après une bataille, regarder passer les guerriers, afin de chercher à découvrir parmi eux son beau fiancé. Elle les voit, elle les compte, elle les dévore tous du regard, mais seul son fiancé ne passe pas. Pauvre Marguerite ! Elle aussi elle plongeait ses regards dans toutes les voitures, pour y découvrir celui ou plutôt ceux qu'elle attendait avec une impatience fiévreuse ; mais c'était en vain, elle n'apercevait que des visages insoucians ou joyeux ; car on était aux derniers jours du mois de mars, et le printemps hâtif s'annonçait par un radieux soleil qui répandait sur toute la création la lumière, la vie et l'allégresse.

Par intervalles, les piétons qui traversaient la route s'arrêtaient émerveillés pour contempler cette tête de jeune femme qui se détachait toute lumineuse et toute charmante de l'encadrement de la portière sous un amoureux reflet du soleil. Il y en eut un qui osa dire à la marquise :

— Madame attend son amoureux sans doute. Je voudrais bien être à la place de cet amoureux-là.

La marquise regarda cet homme avec étonnement, puis elle consulta sa montre. Il n'y avait plus que trois minutes à compter pour que l'heure fût passée. Elle commanda au cocher de mettre ses chevaux au galop et d'entrer dans le bois. Elle ne pleurait plus alors, son œil était fixe.

Mais de quel côté se diriger dans cette vaste étendue de taillis, d'avenues, d'habitations même dont se compose le bois de Boulogne? Dieu seul pouvait la conduire au lieu du combat ; mais dans ces temps d'indifférence religieuse, où la foi n'existe plus au fond des cœurs qu'à l'état de germe, germe souvent étouffé par les passions, les intérêts, les frivoles occupations du monde, on a si peu l'habitude d'invoquer Dieu qu'en l'appelant à son aide dans les grandes douleurs, on désespère même de son assistance.

A l'entrée du bois, le cocher s'arrêta de nouveau.

— Où faut-il conduire Madame?

— Où vous voudrez, fut-il répondu avec l'accent du plus profond découragement.

Puis, par un brusque retour sur elle-même, la marquise s'empressa d'ajouter :

— Je viens pour empêcher un duel. Vous devez savoir quel est l'endro[illegible] bois qu'on choisit le plus habituellement pour un duel. C'est là qu'il fau[illegible] conduire. Voyez, cherchez, interrogez, je m'abandonne à vous. Si j'arrive [illegible] à temps pour empêcher ce duel, il y a 50 francs environ dans ma bourse [illegible] seront pour vous. Que Dieu vous guide!

Stimulé par l'espoir de gagner une pareille somme, le cocher fouette [illegible] chevaux, qui partirent cette fois au grand galop au risque de briser ving[illegible] le véhicule qu'ils traînaient après eux. Pendant ce temps, penchée alterna[illegible] ment à l'une ou à l'autre des portières, la marquise plongeait un regard [illegible] d'angoisses dans les allées désertes, dans les massifs dépouillés par l'hiver [illegible] écoutait si des voix humaines, si une explosion, le cliquetis de deux épé[illegible] rompraient pas le bruit monotone des roues du fiacre criant sur le sable. [illegible] fois, trompée par quelque bruit lointain, elle ordonnait tout à coup au co[illegible] de s'arrêter, et s'élançant en dehors de la voiture, elle se dirigeait du côt[illegible] le bruit avait retenti, foulant sous ses pieds délicats les ronces vivaces, et [illegible] tant de ses mains déjà ensanglantées les branchages qui se croisaient de[illegible] elle. Puis, trompée dans son attente, elle rétrogradait soudain et rem[illegible] tristement dans le fiacre qui reprenait aussitôt sa course aventureu[illegible] désordonnée.

Après bien des détours, après bien des allées parcourues au hasard, [illegible] ture traversa la route centrale qui mène à Suresne.

A ce moment un homme assez mal vêtu passa en courant ; cet homme [illegible] fort pâle.

— Oh eh! l'ami ! lui cria le cocher du haut de son siége, où allez-vous [illegible] si vite? Je gage que vous venez de faire un mauvais coup.

L'homme répondit sans s'arrêter :

— C'est un autre que moi qui a fait le coup et je vais chercher un [illegible] card.

— Un brancard! balbutia la marquise, haletante, éperdue, Cocher! co[illegible] je veux descendre, je veux demander moi-même à cet homme de q[illegible] s'agit.

— Il s'agit, ma belle dame, d'emporter un blessé qui probableme[illegible] plus longtemps à souffrir. Il est là-bas dans la clairière.

Ayant ainsi parlé, l'homme qui avait quelque peu ralenti sa course, [illegible] mit à courir à toutes jambes. Plus morte que vive, la marquise avait mi[illegible] à terre, et franchissant un taillis assez épais, elle pénétra dans la cl[illegible] Là, le premier objet qui frappa sa vue fut un homme étendu tout de so[illegible] sur le gazon et dont le sang inondait à flots la chemise, à la région de [illegible] trine. D'abord il lui fut impossible de distinguer les traits du blessé, [illegible] qu'ils étaient par un groupe d'individus agenouillés auprès de lui, [illegible] l'un semblait soutenir sa tête. Elle s'avança en chancelant et avec un [illegible] battement de cœur qui menaçait de l'étouffer, puis un cri sourd s'écha[illegible] son sein. Dans ce moment, elle venait de reconnaître Arthur d'Escorail[illegible]

Elle resta quelques instans, l'œil hagard, la bouche béante et comme [illegible] à cette place ; puis, la terreur l'emportant sans doute dans son âme, [illegible] pitié même, elle se mit à fuir avec rapidité.

Lorsqu'elle eut de nouveau franchi le taillis, elle se trouva dans [illegible] min sombre qui s'étendait à perte de vue, en ligne droite, sous l'omb[illegible] jours épaisse de ces grands arbres du nord dont la triste verdure a[illegible] hivers. Elle tressaillit, car c'était dans ce chemin et à cette place mê[illegible] la veille, elle avait été sauvée d'une mort presque certaine par celui q[illegible] à vingt pas de là, mourir en quelque sorte tué par elle. Était-ce donc [illegible] la belle marquise de Sainte-Fare acquittait les dettes de la reconnaiss[illegible]

(*La suite à deman*[illegible])

...onethi, à cinq milles sud de Darmouth. Deux hommes ces canots moururent pendant la nuit de froid et de ..., et un autre expira en touchant le rivage. De neuf qu'ils ... d'abord il n'en restait plus que deux lorsqu'ils furent re[cueil]lis à Plascanot; les autres avaient péri par suite du froid et ... fatigue.

Les brevets d'inventions.

... système adopté par l'Autriche pour les brevets d'inventions paraît ad[mirable]ment conçu pour favoriser l'esprit d'invention. Là on accorde des ... pour un an, deux ans, 3 ans et ainsi de suite jusqu'à l'extrême limite ... Une échelle proportionnelle de taxation est établie pour ces 15 de[grés de] privilèges. Ainsi, pour les 5 premières années séparément, on paie ... de convention par an (12 fl.).

Soit pour les 5 ans réunis	50 fl. de conv.	130 fr.
Pour la 6e année on paie	15	»	39
7e » »	20	»	52
8e » »	25	»	65
9e » »	30	»	78
10e » »	35	»	91
11e » »	40	»	104
12e » »	45	»	117
13e » »	50	»	130
14e » »	55	»	143
15e » »	60	»	156
Florins de convention	425.	Fr.	1105

Ainsi l'homme de génie qui a inventé quelque chose d'utile n'a d'abord ... 12 fl. à risquer pour s'assurer d'un privilège pour un an; s'il voit que son ... succès, il renouvelle d'année en année jusqu'à la 5me inclusi[vem]ent en ne payant toujours que 12 fl. par an. Mais s'il veut assurer son mo[nopole] pour une 6e année, c'est une preuve que son invention a du succès; ... alors payer un impôt plus fort. Plus il avance vers la 15e année, plus la ... droit de lui faire payer cher son monopole, et tout en réunis[sant la] taxe qu'il a payée pendant les 15 ans on ne trouve encore que 1105 fr., ...qu'en France pour avoir un privilège de 15 ans il faut payer 1500 fr. ... même de savoir si cet argent ne sera pas perdu et si l'invention sera ... du public. On sait d'ailleurs qu'on fait en France les plus grandes ... pour accorder une prolongation de brevet à celui qui a limité ... principe son privilège à 5 ou à 10 ans.

... de cette législation paternelle de l'Autriche, il est curieux de faire ... la législation anglaise met d'entraves au développement des in[ventions] nationales. Voici ce que celui qui veut obtenir un brevet doit payer comme taxe dans l'empire britannique :

Pour l'Angleterre seule, le brevet coûte	106 liv.	11 sh.	8 d.,	env.	2665 fr.
l'Ecosse	79	10	5	»	1988
l'Irlande	129	5	11	»	3207
les colonies Brit.	5	»	»	»	125

Par conséquent, pour réunir le brevet pour toute l'étendue des états Bri[tan]niques on a payé la somme énorme de fr. 7,985 à laquelle il faut ajouter des frais considérables pour timbre, chancellerie, etc., etc.

... que les Anglais n'ont que les brevets de 14 ans, et il est question en ...ment de prolonger ce terme à 20 ou 21 ans.

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, 13 mars. Suivant des nouvelles de Salonique, ... milices albanaises se sont portées à de terribles excès contre les chrétiens dans la ville d'Uskup, située dans la Macédoine, près des frontières de la Bulgarie.

— On écrit des frontières, 20 mars : L'assemblée générale de Bucharest vient de rejeter la proposition du prince Bibesco concernant l'augmentation de l'effectif de l'armée, et d'abolir le privilège que le prince avait accordé à une société russe pour l'exploitation des mines de la Valachie.

SUÈDE ET NORVÈGE.

Stockholm, 22 mars. On dit que le dessin des nouvelles armoiries royales vient d'être approuvé. L'écu sera désormais partagé en deux champs dont l'un portera les armes de Suède et l'autre celles de Norvège, tandis que jusqu'ici ces dernières n'occupaient que le tiers de l'écu.

— Le général-major L. M. De Camps, qui avait été nourri ... la même nourrice qui avait allaité le feu roi, vient de mou[rir] à l'âge de 79 ans. Bernadotte, qui l'avait tenu toute sa vie ... de lui, l'avait fait entrer, en 1811, au service de la Suède ... grade de lieutenant-colonel qu'il occupait en France.

ITALIE.

... 10 mars. La reconnaissance d'Isabelle II, par le roi de Naples, a donné lieu à un échange de notes pénibles avec ... grande cour conservatrice: maintenant les relations sont devenues plus faciles, parce que le roi de Naples a promis formellement à cette cour qu'il chargerait le prince Carini de travailler au mariage d'Isabelle II avec le prince des Asturies et de s'opposer à tout autre projet.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 27 mars :

La reine désirant donner au clergé espagnol de nouvelles preuves de la protection qu'elle lui accorde, a ordonné le paiement intégral à son profit du troisième trimestre de l'année. S. M. n'a pas voulu que, lorsque le gouvernement fait tous ses efforts pour soulager les autres classes de l'état, le clergé seul fût laissé sans secours.

Un aide-de-camp du général Roncali, parti le 25 du quartier-général devant Carthagène, a apporté la nouvelle que cette ville s'est rendue le 25, sans autre condition que l'appel par elle fait à la clémence de S. M. Le général Roncali a joint à cette nouvelle, l'ordre du jour qu'il a adressé à ses soldats après la soumission de la place. Maintenant il est permis d'espérer que ... exceptionnel va cesser. Le conseil des ministres s'est assemblé aussitôt après l'arrivée de la dépêche, et l'on pense que les délibérations ont dû rouler sur l'opportunité de la cessation de ... exceptionnel.

Quelques bruits d'amnistie circulent; mais il n'y a rien de ... à cet égard.

FRANCE.

... mars. La Chambre des Députés a continué aujourd'hui ... la discussion de la proposition tendant à ré[primer la] falsification des vins. L'ensemble de la proposition a été voté à la presque unanimité, par 201 voix sur 270.

L'ordre du jour appelait ensuite les développemens de la proposition de M. Garnier-Pagès sur la conversion de la rente 5 pour 100 en 4 1/2.

Voici le discours prononcé par M. Lacave-Laplagne :

... l'honorable M. Garnier-Pagès rappelait tout à l'heure que l'année dernière il avait annoncé la profession qu'il présente aujourd'hui à la chambre; la chambre ne l'a pas sans doute oublié, et, pour moi, je me serais attendu, non pas à ce qu'il oubliât la promesse, j'étais sûr que non, mais au contraire à ce qu'il la tînt plus tôt, si je ne m'étais pas expliqué que, membre de la commission du budget, M. Garnier-Pagès avait dû essayer d'abord de se présenter devant la chambre avec l'appui de cette commission.

Je ne demande pas que cette proposition soit insérée au budget; tout-à-l'heure l'auteur de la proposition disait que, dans la commission, on lui avait opposé l'usage, il aurait dû ajouter qu'on lui avait opposé la loi, car la loi de 1833 dit d'une manière formelle que les remboursemens de rente ne peuvent être ordonnés que par une loi spéciale. Mais on comprend très bien qu'une proposition qui serait appuyée sur l'assentiment d'une commission aussi importante que la commission du budget, aurait eu plus de force, et que l'auteur de la proposition ait cherché à se procurer cette force; il me paraît qu'elle lui a manqué, puisque la proposition est isolée.

L'honorable M. Garnier-Pagès a fait ici un historique de la question; il a justifié son initiative en déclarant que toujours, jusqu'à présent, la question de conversion avait été portée à cette tribune par l'initiative parlementaire; il a rappelé cependant qu'à une époque cette question était venue de la part du gouvernement. Eh bien! Messieurs, quand cette mesure a été proposée par le gouvernement, le cabinet avait le même chef qu'aujourd'hui.

Plusieurs de membres qui siégeaient dans le cabinet qui a présenté la mesure, siégent dans le cabinet actuel, plusieurs autres ont eu occasion de s'exprimer, je puis dire de s'engager sur la question.

On a rappelé notamment les opinions émises comme rapporteur par celui des membres du cabinet qui est à la tribune; cette opinion-là, il ne la dément, il ne la rétracte pas, il l'a toujours. Il a toujours pensé, il pense toujours que le remboursement de la rente est un devoir pour le gouvernement, que ce remboursement, opéré dans des circonstances convenables et opportunes est une mesure utile et avantageuse; cette conviction, il n'a pas cessé de l'avoir, il l'a encore, et aussi regardera-t-il comme un devoir, dès qu'il croira que les circonstances sont telles qu'elles doivent être pour une pareille opération, de la provoquer, en vertu de la position qu'il occupe.

Si donc le cabinet ne l'a pas fait maintenant, c'est qu'il a trouvé qu'il y avait des motifs graves pour ne pas le faire. Ces motifs, il ne les puise pas dans les circonstances relatives à la situation extérieure, à la situation intérieure, à la situation commerciale. L'honorable M. Garnier-Pagès a eu raison de dire qu'il n'y avait là aucun motif qui pût s'opposer à la conversion. Je le remercie de l'avoir dit; je le remercie d'avoir rendu hommage aux résultats obtenus, ainsi qu'il l'a dit lui-même, par le maintien de la paix générale. Dans sa bouche, cette déclaration a une assez grande importance pour que le gouvernement soit heureux d'en prendre acte.

Ce n'est donc pas sur ces considérations que je m'appuie dans les très courtes observations que je vais présenter à la chambre pour lui demander de ne pas prendre en considération la proposition de l'honorable M. Garnier-Pagès.

Je rappellerai à la chambre, et je suis bien aise de m'appuyer sur cette autorité, car certainement jamais conviction en faveur de l'opération de la conversion n'a été moins douteuse, n'a été mieux démontrée par les actes que celle de l'honorable M. Humann. Je rappellerai à la chambre que, malgré la puissance de cette conviction, malgré l'appel dont M. Garnier-Pagès parlait tout-à-l'heure, et qui lui avait été fait en 1832 par l'honorable M. Jacques Lefebvre, M. Humann n'a parlé de la conversion comme d'une mesure pouvant se faire, qu'à la fin de 1835 et au commencement de 1836, à une époque où il disait que le grand-livre était fermé, que M. Humann, revenu aux affaires à une époque où il a été obligé de rouvrir ce grand-livre par suite de circonstances qui ne tenaient pas à lui; que M. Humann, dis-je, à cette époque a maintenu ses opinions sur l'utilité et la convenance de l'opération, mais qu'il n'a fait aucune proposition. Je rappellerai que M. Humann a déclaré lui-même que s'il faisait l'emprunt en trois pour 100, pour ne pas présenter dans un emprunt à cinq pour 100 un argument contre la mesure, c'était afin de ne point paraître y renoncer pour l'avenir; il ne regardait plus la conversion comme praticable à l'époque où il parlait.

Quelles étaient donc les considérations qui pouvaient conduire M. Humann à avoir cette pensée?

Ces considérations sont celles qui me déterminent aussi à penser que dans ce moment il y aurait imprudence à faire l'opération. Ces considérations étaient celles que le grand-livre, ou n'était pas fermé dans la première époque, ou qu'il était rouvert dans la seconde.

Le grand-livre n'est pas encore fermé. Voilà pourquoi je ne pense pas que le moment soit venu.

Je vais expliquer et justifier ma pensée.

Messieurs, l'honorable M. Garnier-Pagès tout à l'heure faisait un appel à mon opinion. Il me demandait si je croyais que les demandes de remboursement seraient nombreuses.

Je suis de son avis, il n'y en aurait pas beaucoup; s'il y en avait beaucoup, l'opération serait manquée; s'il y en avait beaucoup, c'est que la rente serait descendue à un taux tel qu'il y aurait avantage pour les rentiers à demander le remboursement. Mais il est évident qu'une opération de ce genre, faite avec des conditions qui assurent aux rentiers un taux et un cours supérieurs à 100 fr. sur la place, les empêchera de venir demander ces 100 fr.

Je suis donc d'accord avec M. Garnier-Pagès, et je pense que le nombre des rentiers qui se présenteront pour demander le remboursement sera peu considérable.

Mais les rentiers peuvent faire autre chose, et c'est de cette autre chose qu'il faut se préoccuper.

Les rentiers, et ici je parle des véritables rentiers, de ceux qui sont dans la rente d'une manière stable, de ceux que le gouvernement doit chercher à y retenir, ou à y faire rentrer lorsqu'ils en sortent. Eh bien! si l'opération ne leur convient pas, ces rentiers ne demanderont pas leur remboursement, mais ils porteront leurs rentes à la bourse, et ils les vendront. Que s'opérera-t-il alors? C'est que ces intermédiaires auxquels le gouvernement est obligé de s'adresser pour conclure des emprunts, ces intermédiaires, qui, lorsque le gouvernement conclut un emprunt, se chargent d'une certaine masse de rentes et la gardent assez longtemps pour que les épargnes successives qui se font dans le pays viennent la leur prendre, ces intermédiaires viendront ici recevoir les rentes des titulaires qui voudront sortir de la rente par suite de l'opération du remboursement. Ils les garderont quelque temps, et plus tard, lorsque l'opération sera terminée, le cours régulier des choses se rétablissant, ils les céderont à leur tour.

Il faut donc, et il y aurait une imprudence extrême à s'occuper d'une opération de conversion si l'on ne se préoccupait pas de cette circonstance, il faut donc que, si le gouvernement ne reconnaît pas la nécessité d'avoir un encaisse pour faire les remboursemens, remboursemens qu'il doit supposer ne pas lui être demandés en grande quantité, il faut, dis-je, que le gouvernement compte sur ces intermédiaires dont je parlais tout-à-l'heure, pour se charger momentanément des rentes qui pourront être déplacées et pour permettre d'attendre.

Messieurs, je raisonne ici non pas par hypothèse, mais sur des faits. Je prie la chambre de me permettre de lui rappeler un document officiel présenté par un de mes prédécesseurs à la chambre des pairs, à l'époque où il présentait un projet de loi pour la conversion des rentes: c'était au mois de mai 1840. Voici le projet de loi qui est le même que l'honorable M. Garnier-Pagès a pris pour texte de sa proposition, avec l'exposé des motifs à la chambre des pairs, et un tableau intitulé: *Résumé comparatif de la répartition des rentes 5 pour 100 entre les divers titulaires d'inscriptions, tant directes que départementales, aux deux époques, du 22 mars 1836, et du 1er mai 1840.*

Je prie la chambre de se souvenir que c'est au commencement de 1836, que la question de la conversion des rentes a été portée pour la première fois sérieusement à la tribune.

Eh bien! depuis cette époque, il s'est manifesté un fait qui ne doit pas inquiéter, mais dont il faut tenir compte, qu'il faut apprécier; depuis cette époque les rentes cinq pour 100 ont diminué entre les mains des particuliers.

Ici encore je raisonne non sur des hypotèses, mais sur des faits; je vais citer un documens émané d'un de mes prédécesseurs, à l'époque où il présenta le projet de conversion devant la chambre des pairs en 1840. C'est un résumé comparatif de la répartition des rentes 5 pour 100 entre les divers titulaires, aux deux époques du 22 mars 1836 et du 1er mai 4840.

Je prie la chambre de se souvenir que c'est au commencement de 1836 que la question de la conversion s'est présentée pour la première fois devant les chambres.

Eh bien! depuis cette époque, le nombre des rentes entre les mains des particuliers a diminué. La différence en rentes possédées par des particuliers a été de 2 millions 400,000 fr. de rentes en moins de 1836 à 1840. Le document dont je parle constate, à l'époque de mai 1840, qu'en un seul jour 265,000 fr. de rentes appartenant à 407 particuliers, ont été vendues, tandis qu'il n'y a eu rachat que de 26,200 fr. de rentes par 209 particuliers.

Voilà, Messieurs, un document non suspect qui n'est pas pour le besoin de la discussion actuelle, et qui vous prouve que depuis que la question de la conversion a été agitée dans les chambres il y a un grand nombre de particuliers qui sortent de la rente; que pendant qu'un projet de loi présenté par le gouvernement au commencement de 1840 était discuté, ce déplacement augmentait, et que, lorsque ce projet a été voté par la chambre des députés, il augmentait encore bien plus rapidement, et tellement que, dans un seul jour, il a été de 238,000 fr. de rente.

Par suite du rejet du projet de loi, ce déplacement ne s'arrêta pas, mais diminua beaucoup dans son intensité. Il a continué depuis, et depuis le mois de mars 1836, les quantités de rentes qui ne sont plus aux mains des particuliers s'élèvent à 7 millions.

J'ai dit que cela ne devait pas inquiéter, et, effectivement, il y a eu un mouvement naturel qui a fait classer ces rentes d'une manière stable aussi; ce sont les établissemens publics qui, en général, sont venus prendre la place des particuliers.

Ce que je voulais indiquer seulement, c'est que les faits confirment ce que je disais tout à l'heure, à savoir que quand la conversion est discutée, il y a des particuliers qui sortent de la rente et qui en sortent pour n'y plus rentrer. Je le répète, parce que le déclassement se ralentit, mais n'a pas cessé, et que ce sont les établissemens publics qui sont venus prendre la place des particuliers. Vous voyez que ce mouvement a été assez considérable pour déplacer dans un seul jour 238,000 fr. de rente.

Vous devez donc regarder comme constant que lorsque l'opération de la conversion sera discutée, votée et convertie en loi, ce mouvement s'opérera dans des proportions beaucoup plus étendues. Ainsi que je le disais tout à l'heure, il y aura la nécessité, pour qu'il n'y ait pas une baisse considérable dans le cours des effets, que les intermédiaires qui se placent entre l'état et les preneurs définitifs de rente viennent momentanément se charger de toute cette quantité de rentes qui sortira subitement du grand-livre. C'est un mouvement qui ne doit pas empêcher la conversion, mais qui doit être pesé, dont on doit tenir compte lorsqu'on fera cette opération; et voilà comment l'opération de la conversion se trouve liée à celle d'un emprunt, voilà la connexité qui existe entre les deux questions.

L'honorable M. Garnier-Pagès citait tout à l'heure ce que j'ai dit en présentant cette année à la chambre le budget de 1845. Ce que j'ai dit est parfaitement exact. La situation des finances est telle. que le gouvernement n'a pas besoin, à un jour donné, de conclure un emprunt; mais ce que je ne pouvais ne pas dire, ce que tous le monde sait, c'est que, si l'époque de cet emprunt n'est pas immédiate, si le gouvernement est maître de choisir son moment, en revanche, les engagemens financiers contractés rendent cet emprunt nécessaire à une époque plus ou moins éloignée, à une époque qui ne peut pas se reculer au-delà d'une certaine limite.

Rappelez-vous quelle est la situation.

Vous avez maintenant une loi sur les travaux extraordinaires, qui a créé des ressources jusqu'à la concurrence de 450 millions, mais les travaux compris dans cette loi s'élèvent à plus de 500 millions. Vous avez les découverts des budgets depuis 1840; ces découverts ont été atténués successivement; mais comme les budgets de 1843 et de 1844 n'ont pas pu être équilibrés, des découverts des exercices antérieurs, réunis aux découverts nouveaux, n'ont pas appelé de nouvelles charges sur le pays, mais ont maintenu à peu près les anciennes.

Vous avez commencé, et commencé sur une grande échelle, vos travaux de chemins de fer.

Quelles étaient les ressources que vous avez affectées pour cela?

Je viens de dire tout-à-l'heure qu'il y avait 450 millions, les 450 millions de l'emprunt. Mais vous savez que sur ces 450 millions, il n'en a été réalisé que 150

Il y avait en outre les réserves de l'amortissement; mais ces réserves de l'amortissement viennent successivement couvrir les découverts des budgets, et c'est jusqu'en 1846 qu'elles doivent être absorbées par cette destination.

Ainsi, avec 150 millions de ressources réalisés par l'emprunt, vous faites face à tout ce qui se trouve maintenant exécuté de grands travaux publics qui peuvent bientôt être terminés, et à tout ce qui s'est dépensé pour les chemins de fer. Il y a là une charge considérable que la dette flottante a supportée jusqu'à présent, qu'elle peut supporter encore, mais qu'elle ne pourrait supporter toujours; il y a donc une nécessité, à une époque que la chambre comprendra, que je ne détermine pas ici, mais dont le terme ne peut être reculé au-delà de certaines limites, il y a nécessité de soulager la dette flottante, de consolider une partie des fonds qui pèsent sur cette dette, en un mot, de contracter un emprunt.

Eh bien! voilà la question: l'opération de la conversion rendra-t-elle à une époque qui ne peut pas être éloignée de celle à laquelle cette opération aura été effectuée, rendra-t-elle cet emprunt facile, ou au contraire n'y apportera-t-elle pas un obstacle et un obstacle dirimant? Je crois que c'est la seconde de ces choses qu'elle aura pour effet. Je crois que les intermédiaires dont j'ai parlé, ces intermédiaires nécessaires, soit pour l'opération de la conversion, soit pour l'emprunt, ne pourront fournir leur concours que dans certaines limites, qu'ils ne peuvent pas se charger à la fois de tout ce qu'on voudrait leur faire supporter momentanément, et lorsqu'ils seront chargés de cette portion de rentes déclassées que l'opération de la conversion aurait remise dans leurs mains, ils ne pourront pas se charger des rentes résultant de l'emprunt. On ne pourra donc pas attendre, comme on le fait maintenant, d'après la manière d'opérer actuelle, que les établissemens publics, les particuliers, tous ceux enfin qui viennent prendre des rentes, mais qui y viennent lentement et successivement, on ne pourra pas, dis-je, attendre qu'ils soient venus dégager les intermédiaires qui se seront chargés des fonds de la conservation, et les intermédiaires se trouvant surchargés de rentes ne pourront pas prendre celles qui proviendront de l'emprunt.

Si l'emprunt pouvait être éloigné d'une manière indéterminée je concevrais l'argument qui dit: Faites passer la conversion d'abord; mais comme la situation n'est pas celle-là, comme il faut que l'emprunt s'effectue, je crois (et j'exposerai loyalement mes raisons à la chambre), je crois qu'il y aurait imprudence à tenter la conversion avant que la partie de l'emprunt soit réalisée.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui ont fait penser à mes collègues et à moi que la proposition était prématurée, et qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper cette année. J'ai donc l'honneur de demander à la chambre qu'elle ne prenne pas en considération la proposition de l'honorable M. Garnier-Pagès.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 4 avril. Dans la séance d'hier, le sénat, après avoir voté la loi sur le réendiguement des poldres, s'est occupé de la loi sur le jury universitaire.

M. le baron de Stassart, membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au jury universitaire, refusa de se joindre à ses collègues pour proposer l'adoption de ce projet.

M. Claes de Cock s'est prononcé contre le projet de loi, et s'est étonné que M. le ministre de l'intérieur vînt en proposer l'adoption au sénat, après l'avoir combattu à la chambre des représentans.

M. de Haussy a présenté et développé un amendement qui consiste à reproduire le projet primitif du gouvernement, avec cette seule modification que la loi cesserait ses effets après la seconde session du jury de 1847, si elle n'est pas prorogée, ou si le mode qu'elle consacre n'est pas rendu définitif par une loi nouvelle.

M. le ministre de l'intérieur a justifié la conduite tenue par le gouvernement, lors du vote sur l'ensemble de la loi à la chambre des représentans, et il a fait remarquer que s'il était venu maintenant demander au sénat de voter le projet primitif, il aurait nécessairement posé non pas une question de cabinet, mais une question d'existence entre les deux chambres.

M. le baron de Stassart a appuyé l'amendement de M. Haussy.

Ont encore été entendus : MM. Siraut, le comte de Renesse, Dumon-Dumortier, le comte de Ribaucourt, le baron de Coppens, le comte de Baillot, D'Hoop et de Rouillé.

La discussion générale a été close et la séance a été renvoyée à demain à midi.

VARIÉTÉS.

LA CHASSE DANS LE NORD DE L'EUROPE.

Tel est le titre d'un ouvrage récemment publié en Angleterre; deux éditions successives sont venues attester combien il présente d'intéret.

Chasseur déterminé dès son enfance, maniant avec adresse un fusil avant de savoir bégayer, Henry Lloyd gémissait de ne trouver dans son île aucun animal digne de se mesurer avec lui. Boursuivre des renards, tuer des perdrix et des bécassines, c'est un passe-temps bien fade; il y manque cette saveur âcre que donne la présence d'un danger réel. Parlez-moi d'un gibier qui mange le chasseur. Comment rester d'ailleurs dans un pays où il n'y a pas même un pauvre petit loup. Lloyd n'y tient plus, il part, il est parti; il arrive en Suède, il évite Stockholm et Gothembourg; qu'irait-il faire dans les villes? Il s'enfonce dans des forêts séculaires, il va toujours de l'avant; il laisse derrière lui fleuves, lacs et montagnes; il pénètre dans les districts les plus reculés de la Dalécarlie et de l'Angermanie; une fois là, il ne se tient pas de joie, car chaque nuit, les hurlemens des loups le tiennent éveillé, et chaque jour il rencontre, en se promenant, les traces d'un ours.

Notre Anglais fut reçu comme un ange venant du ciel chez les honnêtes paysans suédois, dont toute la richesse consiste en troupeaux, et dont la propriété est grevée de taxes énormes que prélèvent, à leur profit et de leurs propres dents, les hôtes des forêts. Son fusil à deux coups sous le bras, précédé de trois chiens, suivi de quatre bipèdes à forme humaine, il se mit en campagne. Il passa deux ans à exterminer des monstres. Pendant l'hiver (et l'hiver dure huit mois au pied des montagnes de la Norwège) il bivaquait dans les bois, mais le thermomètre ne descendant qu'à 30 ou 32 degrés de Réaumur, il couchait à la belle étoile sur un lac glacé, mais une couche de neige presque aussi haute qu'un jeune bouleau s'interposait entre lui et l'onde solidifiée. Il eut une fois les deux oreilles gelées, mais il n'y fit nulle attention.

A force de donner la mort aux ours, Lloyd acquit tout naturellement des connaissances étendues sur leur genre de vie; il entre à cet égard dans de grands détails; nous nous bornerons à lui prendre quelques lignes.

"L'ours scandinave est de couleur brune, quelquefois il s'en trouve d'une entière noirceur; parfois aussi, un bloc de glace flottante vient déposer sur les côtes septentrionales de la Norwège un ours blanc, égaré assez loin du pôle, mais semblables bonnes fortunes sont rares. L'ours se nourrit surtout de végétaux, il manifeste la prédilection la plus décidée pour un plat de fourmis; tant qu'il est jeune, il attaque rarement le bétail, mais lorsqu'il a tâté une fois de la chair crue, il la préfère à tout autre aliment; il égorge chevaux, bœufs, vaches, chèvres, moutons et pourceaux. En été, il consomme beaucoup de blé; il s'asseoit dans les guerets et ramenant à lui, de toute l'étendue de ses pattes, de grosses gerbes, il fait disparaître l'extrémité des épis; il devient très gras en automne, et lorsqu'arrive le sombre mois de novembre, il se voue à l'abstinence, il se retire dans une tanière qu'il s'est préparée à l'avance, il y reste jusqu'au retour de la belle saison; c'est d'ordinaire en avril; là il demeure plongé dans une inaction complète, il se prive de toute nourriture, et toutefois il conserve la plénitude de son embonpoint. Lorsqu'il est rendu à la société, il lui faut d'abord fort peu de chose, mais l'appétit lui vient en mangeant, tout aussi vite qu'à un sage du XIXe siècle attablé au budget, et bientôt il dévore tout ce qui s'offre à lui, il n'en dit jamais assez. Si l'on va au cœur de l'hiver, rendre visite à l'ours dans sa retraite, il faut se munir d'un courage à toute épreuve, de beaucoup d'adresse, d'encore plus de sang-froid, d'une bonne provision de carabines, d'un assaisonnement considérable de poudre et de balles. Si l'ours prend la fuite, on le poursuit à l'aide de *skiders*, un *skider*, c'est une espèce de patins, une planche qu'on s'attache fortement autour des pieds, celle du pied gauche a de neuf à douze pieds de long (mesure anglaise), le skidor de droite ne dépasse point six ou sept pieds; la largeur est de deux ou trois pouces; l'inégalité de dimension sert à faciliter les mouvemens de rotation, les détours que veut faire le patineur. Lorsque la neige est gelée, on chemine ainsi avec une rapidité telle qu'il n'est pas d'animal qu'on ne puisse rejoindre, mais il faut une grande habitude, et pour un novice pareil exercice est extrêmement fatiguant, sans être exempt de danger.

L'Ours nage très-bien, il grimpe fort lestement sur les arbres; il a une vue excellente, il entend de très loin; son odorat est des plus subtils, il n'est donc pas très aisé de le surprendre à l'improviste. A vingt ans, il cesse de croître, à cinquante ans il rend le dernier soupir. Il pèse ordinairement 450 à 500 livres de Suède, mais l'on en a vu qui étaient arivés jusqu'à 750 et 800 livres. La femelle est de plus petite taille que le mâle, elle est encore plus redoutable que lui lorsqu'elle a avec elle sa jeune famille; en cas d'attaque, elle force ses petits à grimper sur des arbres et elle tient ensuite tête aux chasseurs avec un courage égal à celui qu'inspirait à Mérope l'amour maternel.

Telle est la force musculaire du quadrupède en question qu'on l'a vu déraciner un arbre, enlever une vache avec ses dents. Il se met debout lorsqu'il veut se battre de près; il donne alors de ses pattes de devant des coups suffisans pour réduire un crâne humain à l'état de parcelles, et il mord cruellement.

Lorsque vous avez occasion de lutter corps à corps avec un ours, si vous êtes renversé, si vous n'avez nul moyen de vous défendre avec succès, faites le mort, retenez votre haleine; l'animal vous tournera, vous retournera, flairera, examinera, envisagera; s'il se persuade que vous êtes bien réellement trépassé, il finira par vous laisser; mais malheur à vous s'il se doute du stratagème tant que vous êtes entre ses pattes.

M. Lloyd cite plusieurs exemples de ce fait.

Un ours attaque un jour un troupeau que gardait une femme. L'intrépide bergère, armée seulement d'un bâton s'efforce d'effrayer, de repousser cet intrus; elle lui assène sur la figure un coup si violent, que son gourdin vole en éclat. L'ours la renverse, la mord; elle reçoit vingt-sept blessures; elle a la présence d'esprit de rester immobile; l'animal se persuade qu'elle est morte, se relève et s'en va.

Une autre amazone fut moins heureuse; elle voit un ours se jeter sur une de ses vaches; elle saisit un morceau de bois et elle frappe à coups redoublés. Le quadrupède, tout occupé de sa proie, se borne à manifester son déplaisir par quelques grognemens; sa courageuse ennemie tappe de plus belle; l'ours perd patience, il quitte la vache, et s'élance sur la malheureuse femme, il l'entoure de ses ~~deux bras~~, il la presse sur son cœur avec une telle violence qu'il l'étouffe sur le champ, et il la dévore de pied en cap; il n'en laissa qu'une main. Je copie textuellement l'auteur anglais.

Pour venir à bout de débarrasser le pays d'une population aussi dangereuse, on organise de grandes battues; plusieurs milliers d'hommes y prennent part; on cerne une forêt; c'est l'œuvre de plusieurs jours. Il arrive souvent qu'on ne tue rien; l'animal perce de vive force ou à la sourdine le cordon qui l'entoure; il est sauvé.

Le roi Frédéric était, il y a un siècle environ, amateur passionné de ces battues; été ou hiver, il marchait à la tête de forces nombreuses contre les habitans des bois, et la journée ne se passait guères sans que plus d'un animal carnassier n'eût eu l'honneur de périr de la main du monarque. L'on a encore un registre très-circonstancié de ces chasses! l'on y voit, entr'autres circonstances, que le 12 janvier 1722, le roi tua un ours d'une taille énorme; que le lendemain, il abattit une ourse et quatre ours; le 15 janvier, il pénétra le premier, suivi de deux piqueurs, dans une caverne où l'on avait l'envie de dire quelques mots à une ourse qui, résolue à défendre ses petits, ne voulait point quitter sa retraite. Sa Majesté s'approcha d'elle assez près pour la toucher du bout de sa carabine, et elle lui mit deux balles dans l'œil gauche. Le 16, ce fut une non moins belle fête: un ours avait été cerné; acculé dans un petit bois, il fond avec fureur sur ses assaillans; il en a déjà blessé six ou sept en moins d'un clin-d'œil; on tire, on le manque, il va se sauver. Les chiens! lâchez les chiens! s'écrie le roi. On obéit: une meute de soixante dogues se précipite comme un tourbillon; l'ours se défend avec vigueur; les plus braves de ses antagonistes se font écharper; morts ou mourans, ils n'en combattent qu'avec plus de rage. Le roi ne se possède plus; il s'élance au milieu de la mêlée, il approche de l'ours jusqu'à ce qu'il puisse le frapper de son pieu. Deux coups portés d'une main sûre, renversent le monstre qui écume, bondit et tombe comme tombe un cadavre.

Autre anecdote: Le 6 février 1737, Frédéric s'enfonce dans l'immense forêt de Hullsta; tous les frimats des régions polaires se jettent cette fois-ci sur le sol de la Suède; la neige ne permet pas de distinguer les objets que l'on touche; hommes et chiens s'égarent dans l'obscurité; la satisfaction du roi est inexprimable, il se flatte de rencontrer bientôt certain ours dont les piqueurs ont signalé la présence; il a défendu que personne ne vienne à son aide, tandis qu'il luttera corps à corps avec un antagoniste qu'il juge digne de cette distinction flatteusse. Peine perdue; la trace du quadrupède ne se retrouve plus; Frédéric, désappointé, se livre à toute sa mauvaise humeur il adresse des paroles fort amères au grand-veneur Schonberg; celui-ci répond qu'il est certain que l'ours si désiré n'est pas loin; et qu'il a dû se retirer au milieu des rochers qu'il désigne et dont l'accès est tellement difficile que personne ne serait tenté d'aller y grimper, sans la chance d'y être mis en pièces par une bête furieuse. Le roi ne tient compte de ces sages observations; il s'éloigne très mécontent pour gagner, à vingt milles de là, une ferme où il compte passer la nuit, et le lendemain il se propose d'attaquer une ourse, dont la présence, avec ses deux enfans, a été signalée dans une autre forêt.

Schonberg, abattu, désolé, se retourne vers un de ses piqueurs, Trio Hillerstrom, et il lui demande comment l'on pourrait convaincre le roi qu'avec un peu plus de patience on aurait rencontré ce qu'on voulait. — Il faut prendre l'ours en vie et le présenter à S. M., réplique Hillerstrom; allons nous munir de grandes tenailles à la forge d'Ullfors qui n'est pas loin d'ici, et je garantis le succès. — On s'arme, on se remet en quête, on cherche toute la nuit et on ne trouve rien, on cherche de plus belle; le voici enfin. L'ours s'était tapi au fond d'une caverne; on veut l'en faire sortir, il s'entête à y rester; Hillerstrom s'impatiente; il prend un long bâton, il va au fond de l'antre tracasser l'animal, qui finit par se lever et qui s'avance sur le piqueur; celui-ci se retire à reculons, menaçant toujours la bête de son bâton; il l'attire jusqu'au seuil de la caverne. Là, se tenaient collés quelques hommes intrépides qui saisissent, avec leurs tenailles, les jambes et les épaules de l'animal aussitôt qu'il se découvre. En même temps on lui applique sur le front, avec le manche d'une cognée, un coup si violent qu'on l'étourdit. Il tombe, on le place sur un traineau, on part. Le roi venait précisément de rentrer; il était radieux, rien de plus naturel, car il avait abattu l'ours et les deux oursins dont nous avons fait mention. Il ne se connaît plus de joie lorsqu'il apprend qu'un captif vient d'être amené; il se fait dire et redire comment il a été opéré cette prise; il faut le lui racouter six fois de suite dans les moindres détails; il fut sur le point de donner une province à Schonberg; il fit cadeau à Hillerstrom de la montre qu'il portait sur lui. Il voulut dîner, il ne put rien manger. Il sentit qu'il fallait en finir, et il résolut de tuer l'ours dans la cour de la ferme. Les piqueurs allemands et suédois étaient alignés sur deux files parallèles, à droite et à gauche du traineau. Frédéric ordonne de détacher le redoutable animal; ce commandement ne s'adressait à personne en particulier; immobilité générale; le roi se tourna alors du côté d'Hillerstrom: « Puisque tu l'as capturé, tu peux bien le remettre en liberté. »

Il existait, entre les Suédois et les Allemands un levain prononcé de zizanie, de jalousie, de discorde; aussi Hillerstrom murmura-t-il à voix assez basse pour que tout le monde pût l'entendre: « Puisque les Suédois l'ont attaché, les Allemands devraient bien être capables de défaire ses liens. » Il se hâte d'ailleurs de se rendre aux désirs du roi; avec son couteau de chasse il coupe lentement, sans se presser, toutes les cordes qui entourent les pattes de l'ours, toutes celles qui le retiennent sur le traîneau. La bête regardait faire d'un air surpris; elle cherchait en vain dans ses souvenirs, rien qui lui rappelât pareille aventure; rien ne la gêne, et cependant elle ne bouge pas. Hillerstrom lui applique de toutes ses forces un vigoureux coup de fouet. L'ours pousse alors un affreux grognement, il s'élance, chancelle, roule à dix pas du traîneau, il ne bouge plus. Le roi avait fait feu, la balle élancée de sa carabine était venue percer de part en part le cœur de l'énorme animal. Au moment où l'on vit le monarque mettre en joue, les piqueurs allemands, craignant que le plomb royal ne s'égarât parmi eux, se dispersèrent, s'enfuirent au plus vite. Aucun Suédois ne remua. Frédéric voulut montrer à ces Germains trop prudens à quel point leurs alarmes étaient peu fondées; il ordonna à l'un d'eux d'aller dans un pigeonnier, d'y prendre deux pigeons, un bleu, l'autre blanc, et de les jeter tous deux en l'air, en même temps, et en criant quel était celui qu'il désignait pour but. L'Allemand obéit; quoiqu'assez inquiet au fond de l'âme, il s'écria: le bleu, sire! aussitôt, l'oiseau qu'il venait d'indiquer tomba sans vie à ses pieds.

L'empereur de Maroc fit, peu de temps après présent d'un lion au roi de Suède; le roi voulut se donner la satisfaction d'assister à un duel entre cet étranger et un ours; on passa un [illegible] à tendre des piéges, à dresser des chausse-trapes afin de se procurer, vivant, un animal capable de tenir tête au souverain des déserts de l'Afrique. Lorsqu'on se fut procuré ce qu'on voulait, il y fut grande fête à la cour; l'engagement fut vif; déchiré par les dents de fer du lion, et par des griffes d'acier, l'ours mourut en brave, mais il ne périt pas sans vengeance, car il serra son ennemi avec tant de force dans ses pattes velues, il le pressa avec une telle vigueur que huit jours plus tard, sire lion n'était plus; on l'ouvrit, on découvrit les traces des lésions les plus graves dans sa poitrine et dans ses flancs. Frédéric demanda alors à ses agens diplomatiques auprès des puissances barbaresques de lui faire passer trois ou quatre nouveaux lions, car il tenait à renouveler ces expériences. Malheureusement il venait de mourir lui-même lorsque cette cargaison débarqua à Stockholm, et son successeur avait d'autres goûts. (*La suite à un prochain numéro.*)

Théâtre-Royal-Français.

Mardi 9 *avril*. (Représentation N° 120.)

POUR LA RÉOUVERTURE

LA REINE DE CHYPRE.

Vu la longeur du spectacle on commencera à SIX heures et demie.

Lundi 29 *avril*. — **Clôture** de l'année théâtrale.

ANNONCES.

DENTS D'EMAIL DIAPHANE.

M. DENTZ Fils, Dentiste d'Amsterdam, 117, *Reguliersgr*[illegible] compte être à La Haye, mardi prochain 9 de ce mois, de 11 à 4 h[illegible] 2de *Wagenstraat*, section T. n° 18, où l'on pourra le consulter tant pour la Pose des Dents d'Email Diaphane, que pour le Plombage des Dents, le Ciment-Anodin et autres opérations concernant son art. 63[illegible]

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 4 Avril.

		Int.	COURS 3 avril.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	5	$100\frac{1}{16}$	$100\frac{1}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$61\frac{1}{8}$	$60\frac{3}{16}$
	Dito des Indes	5	$100\frac{3}{8}$	$100\frac{1}{8}$
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	$98\frac{1}{8}$	$97\frac{3}{8}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	$85\frac{1}{16}$	$85\frac{1}{4}$
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$148\frac{1}{2}$	$147\frac{1}{2}$
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	$100\frac{1}{2}$	$100\frac{1}{2}$
	Dito de Harlem		—	97
	Dito de Rotterdam		—	97
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$106\frac{7}{8}$
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$106\frac{1}{4}$
	Inscript. au Grand Livre	6	—	$72\frac{3}{4}$
	Certificats au dito	6	—	$73\frac{3}{4}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$98\frac{5}{8}$
	Emprunt de 1840	4	—	$90\frac{3}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$90\frac{1}{4}$
Espagne	Passive	5	—	7
	Dette différée à Paris		—	—
	Deffered		—	8
	Ardoin	5	$22\frac{1}{8}$	$22\frac{1}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1824		—	$82\frac{1}{2}$
	Id. id. 1843		—	$79\frac{3}{4}$
Portugal	Obligations à Londres	$2\frac{1}{2}$	—	$47\frac{7}{16}$

La réaction dans nos fonds nationaux a continué à la bourse de ce jour; elle est surtout causée par de fortes ventes de fonds achetés à l'étranger à plus bas prix pour y réaliser ici de forts bénéfices. Les transactions en général étaient fort animées.

Le marché a été de peu d'importance en ce qui concerne les fonds étrangers. Les espagnols n'ont pas varié; les portugais étaient un peu plus [illegible]

Cours de l'argent: prêt à garantie $3\frac{1}{2}$ à 4 %; prolongation $4\frac{1}{2}$ [illegible] escompte $2\frac{1}{2}$ %.

Derniers prix à 5 heures: $2\frac{1}{2}$ % $60\frac{1}{4}$; Holl. 5 % $100\frac{7}{16}$; Société Commerce $147\frac{3}{4}$; Ardoins $22\frac{1}{16}$ à $\frac{1}{8}$.

Bourse de Paris du 3 Avril.

		Int.	COURS 2 avril.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	122 40
	Trois pour cent		—	83 15
Espagne	Emprunt Ardoin		—	$34\frac{1}{4}$
	Anc. différé		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		$7\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
Naples	Certificats Falconet		—	101 40
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	$60\frac{1}{2}$
Belgique	Dette active	5	105	$105\frac{1}{4}$
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	660 00
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Les affaires en fonds français ont été peu animées aujourd'hui. Le 3 p. c. d'abord très-ferme à 83 30 et moins bien à la clôture à 83 20. Le 5 p. c. tenu est à 122 40 comptant, 122 80 fin courant, la discussion de la proposition de M. Garnier-Pagès à la chambre des députés occupe les spéculateurs [illegible] croit pas au remboursement. Les chemins de fer très-animés sont [illegible] ment en hausse; on fait l'Orléans à 910; le Rouen à 937 50; Havre [illegible] Avignon 767 50; Strasbourg après avoir été à 305 reste à 295; la rive droite a perdu 5 fr. à 400; la rive gauche a monté de 5 fr. à 287 50.

Les fonds belges sont toujours dans le même état de calme. Le 5 p. c. (ancien) a seul varié de $\frac{1}{8}$ en hausse, à $105\frac{1}{4}$. Le $2\frac{1}{2}$ Hollandais très-rech[illegible] est à $60\frac{1}{2}$. La rente de Naples a monté de 15 c. à 101 40. L'emprunt [illegible] fléchi de $\frac{1}{4}$ p. c. à 106. Les fonds d'Espagne sont parfaitement ten[illegible] $34\frac{1}{4}$; 3 p. c. 38, $38\frac{1}{4}$. Passive $7\frac{1}{4}$. Le 5 p. c. Portugais est en hausse de [illegible] à $46\frac{3}{8}$.

Bourse d'Anvers du 4 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % $22\frac{1}{4}$ [illegible] Dette différée ancien, $7\frac{3}{4}$. — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, $68\frac{1}{2}$ [illegible] après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, sans variation. — Coupons, » [illegible]

Bourse de Londres du 2 Avril.

3 % Consol. $99\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl., $59\frac{3}{4}$, 60. — 5 % $99\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$. — [illegible] Emp.) ». — Esp. 5 % $26\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$. — Id. 3 % ». — Port. 5 % ». — [illegible] 5 % ». — Russes, $117\frac{1}{2}$.

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg**, *Lage Nieuw*[illegible]